



Fiche de constitution d'un dossier de réception de véhicule en application du Code de la Route

AMÉNAGEMENT D'UN VÉHICULE SPÉCIALISÉ DE DÉPANNAGE

NATURE DU DOSSIER TECHNIQUE À CONSTITUER

- Pièce 1 **Demande de réception établie par le demandeur**
 - ⇒ voir Pièce n°1

- Pièce 2
 - ⇒ Pour les véhicules neufs incomplets, annexe 17 de l'arrêté du 9 février 2009 relatif aux modalités d'immatriculation des véhicules
 - ⇒ Pour les véhicules neufs complets document cerfa n°13749 dit « 3 en 1 »
 - ⇒ Pour les véhicules immatriculés, une copie du titre de circulation (certificat d'immatriculation)

- Pièce 3 **Certificat de conformité/notice descriptive avant transformation**
 - ⇒ Spécimen de la notice descriptive pour les véhicules bénéficiant d'une réception nationale (barrée rouge) ou copie du certificat de conformité (COC) pour les véhicules conformes à une RCE ou une NKS, du véhicule avant carrossage

- Pièce 4 **Attestation de travaux** établie par le transformateur
 - ⇒ voir Pièce n°4

- Pièce 5 **Plan(s) des aménagements du véhicule avec côtes et profils correspondants**

- Pièce 6 **Accord du constructeur pour la transformation**
 - ⇒ Accord écrit du constructeur ou son représentant pour couvrir les modifications réalisées par le transformateur sur le véhicule si celles-ci sont hors des limites de la réception et, à minima lorsque :
 - la structure de la cabine d'origine est modifiée et/ou que les montants sont affectés (découpe de toit, découpe latérale, etc..)
 - et pour toute(s) autre(s) modification(s) apportée(s) au véhicule de base en dehors de l'aménagement (ex. : la suspension)

- Pièce 7 **Justificatifs réglementaires**
 - ⇒ Tableau listant les justificatifs réglementaires impactés par la transformation du véhicule et l'ensemble des justificatifs des domaines réglementés concernés par la demande de réception (voir formulaire selon la catégorie)
 - ⇒ voir Pièce 7

- Pièce 8 **Bulletins de pesée**
 - ⇒ Bulletins de pesée du véhicule à vide, en ordre de marche sans conducteur, ni passagers, réservoirs remplis au moins à 90 % de leur capacité (pesée totale, puis essieu par essieu ou groupe d'essieux) et masse des équipements prévus à l'article 4 de l'arrêté du 27 juin 2024

- Pièce 9 **Calcul de répartition des charges**
 - ⇒ Pour les véhicules avec un plateau fournir un calcul de répartition des charges selon l'annexe XIII du règlement UE 2021/535
 - ⇒ Calcul de vérification des limites techniques d'utilisation du véhicule de dépannage selon l'annexe I de l'arrêté du 27 juin 2024
 - ⇒ voir Pièce n° 9

- Pièce 10 **Déclaration de mise en service d'un véhicule spécialisé** dans les opérations de dépannage pour chacune des configurations demandées
 - ⇒ **Pièce 10.1** pour véhicule de catégorie R ou PR
 - ⇒ **Pièce 10.2** pour véhicule de catégorie P

- Pièce 11 **Attestation du constructeur de l'engin de levage**
 - ⇒ définissant la performance de cet équipement (treuil et câble et/ou panier de remorquage)

- Pièce 12 **Photos $\frac{3}{4}$ avant et $\frac{3}{4}$ arrière du véhicule**

- Pièce 13 **PV de contrôle technique**
 - ⇒ Pour les véhicules usagés et dont le maintien en circulation nécessite un contrôle technique en cours de validité : un procès-verbal, valide lors du dépôt du dossier, de contrôle technique du véhicule

PRÉVOIR LORS DE LA PRÉSENTATION DU VÉHICULE

- Plaque supplémentaire (transformation ou seconde étape) à poser sur le véhicule (cf. modèle)
- Le coût de la réception est de 86,90 euros à régler le jour de la présentation du véhicule, **uniquement** par chèque à l'ordre du RÉGISSEUR DE RECETTES.

RECOMMANDATIONS

➤ *L'instruction du dossier repose sur la fourniture de copies **parfaitement lisibles**. Toutefois, les originaux des pièces du dossier pourront être demandés au moment de la présentation du véhicule.*

➤ *Le rendez-vous pour l'examen du véhicule ne sera fixé par le service en charge des réceptions qu'après présentation d'un dossier complet et dûment renseigné selon les indications ci-dessus.*

➤ *Après examen du dossier et/ou contrôle du véhicule, le service en charge des réceptions pourra, si nécessaire, demander des pièces complémentaires.*

IMMATRICULATION DU VÉHICULE

La liste complète des documents à fournir pour l'immatriculation du véhicule peut être obtenue sur le site internet : <https://www.service-public.fr>.